



Monsieur Philippe MARTIN
Ministre de l'Écologie, du Développement
durable et de l'Énergie
246, boulevard Saint-Germain
75 007 Paris

Paris, le 31 octobre 2013

CHRISTIAN PONCELET

Monsieur le Ministre,

ANCIEN PRESIDENT
DU SENAT

Je viens d'être saisi par un collectif regroupant plusieurs associations des Vosges dédiées à la protection de l'environnement.

ANCIEN MINISTRE

Elles me font part de leurs préoccupations à l'égard de certaines conséquences de la loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes.

SENATEUR

Cette loi a, en effet, des conséquences sur les droits des collectivités locales et des citoyens quant à l'implantation d'éoliennes. Ainsi, elle supprime tout avis conforme des communes et de leurs groupements concernant l'implantation d'éoliennes.

PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL
DES VOSGES

Mais les difficultés sont amplifiées par certaines dispositions du projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises (projet de loi n°1341).

En effet, ces dispositions, qui intéressent le droit de l'environnement, excluent les tiers du certificat de projet, qui sera délivré pour les projets économiques. De même, les associations nourrissent des inquiétudes quant à la définition du permis unique qui s'appliquera ainsi en matière d'implantation d'éoliennes.

Plus généralement, les associations estiment que la procédure des Installations classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE) est en danger.

En raison de ces différentes objections, je tenais à soumettre à votre appréciation les craintes et griefs dont elles ont voulu me faire part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

cordialement,


Christian PONCELET

PJ: copie du courrier du collectif des associations vosgiennes